Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212901672-20251209-20250081-DE

Mairie de PLOGASTEL ST GERMAIN	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

Date d'affichage : **délibération : 2025-081**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOGASTEL ST GERMAIN, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Annie BERRIVIN, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 3 décembre 2025

En exercice : 17 **Présents : 15** **Votants : 17**

Présents : BERRIVIN Annie, STEPHAN Philippe, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUHINEC Lucien, RENAULT Michel, NICOLAS Patricia, GAUTIER Anne, GUEGUEN Catherine, BEAUMONT-PEUZIAT Patrick, DORVAL Alain, VIGOUROUX Michel, ROUXEL Vincent, BOUCHER Anne Lise, BINARD Gilles, DAHERON Sandrine

Absents excusés : KURZMANN Gwenn (procuration à BERRIVIN Annie), CONAN Sandra (procuration à DAHERON Sandrine)

Absents :

Secrétaire : DORVAL Alain

Objet : Convention avec SECANIM

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'enlèvement des cadavres « intérêt général » et déchets de venaison (chevreuil, sangliers) issus des opérations des sociétés de chasse implantées sur la commune.

Son cadre d'application s'étend exclusivement aux animaux relevant du service public d'équarrissage SPE à savoir les cadavres d'animaux retrouvés morts sur la voie publique dont le propriétaire n'est pas identifié ou n'est pas identifiable, et les cadavres entiers d'animaux sauvages classées nuisibles tués lors d'opérations spécifiques de destruction (sangliers, renards, ragondins, corneilles, choucas…) et aux déchets de venaison issus des sociétés de chasse implantées sur la commune (chevreuils, sangliers).

La commune met à disposition de l'association un bac équarrissage. Il est installé sur le parking des Service Techniques, 7 bis rue de Briscoul.

L'enlèvement des déchets sera pris en charge par la commune selon les conditions du contrat joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Mme le Maire à signer la convention avec SECANIM.**

Le secrétaire de séance, DORVAL Alain	Le Maire, Annie BERRIVIN

MAIRIE DE PLOGASTEL-St-GERMAIN (FINISTÈRE)